

Classe 55: Produits d'érable

RESPONSABLE: Myrna Lowry (819) 875-5393

RÈGLEMENTS

- **Sections 1 à 4 ouvertes seulement aux résidents ou propriétaires** qui, sur demande, pourront fournir un affidavit prouvant qu'ils ont fait eux-mêmes les produits d'érable exposés, provenant de leur érablière.
- **Les sections 5 à 11 sont ouvertes à tous.**
- Chaque article devra être propre et identifié clairement avec un autocollant indiquant le numéro d'exposant.

Sections:

1. Sirop doré, goût délicat, 2 bouteilles de 250 ml / 8 oz (minimum)
2. Sirop ambré, goût riche, 2 bouteilles de 250 ml / 8 oz (minimum)
3. Sirop foncé, goût robuste, 2 bouteilles de 250 ml / 8 oz (minimum)
- 3A. Sirop infusé, 1 bouteille de 250 ml / 8 oz (minimum)
4. Étalage commercial de produits d'érable faits par l'exposant et de sa propriété, minimum 4 produits
5. Gelée d'érable, 1 pot
6. Bonbons d'érable pur, durs ou mous, 1 boîte de 225 g (½ lb)
7. Suçons d'érable (6)
8. Beurre d'érable, 2 contenants de 225 g (½ lb)
9. Sucre d'érable dur, moins de 225 g (½ lb)
10. Sucre granulé 2 sacs de 225 g (½ lb) chacun
11. Emballage cadeau (min. 4 produits). Indiquez la nature et la quantité pour chaque produit